



Amélioration de la connaissance statistique des associations du champ jeunesse et sports

Tableau de bord statistique - édition 2013

Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire de Basse-Normandie



Sommaire

L'action partenariale DRJSCS-CRESS	3
Présentation de la méthodologie expérimentale.....	4
L'approche « sectorielle » du champ jeunesse et sport.....	7
1. Données clés de l'approche sectorielle	7
Données de cadrage à partir du fichier SIRENE	7
Données de cadrage à partir du fichier DADS	7
2. Analyse des postes annexes.....	11
Volumes de postes annexes et non annexes.....	11
Analyse des contrats de travail.....	13
Postes annexes à l'échelle des départements	14
L'approche « métiers » du champ jeunesse et sports	15
1. Données clés de l'approche par métiers	15
Données selon la nature de l'employeur	15
Données détaillés par professions dans les associations	16
2. Analyse des postes annexes.....	17
3. Caractéristiques des métiers « jeunesse et sports »	18
Des emplois plus féminisés dans les associations.....	18
Le temps partiels plus répandu dans les structures associatives	19
Répartition des salariés par tranche d'âge : de fortes différences selon la nature de l'employeur	19
Synthèse des deux approches.....	21
Annexe 1 : Présentation des sources de données mobilisées.....	22
Annexe 2 : Mesure de l'écart entre les données SIRENE et les données DADS.....	23

L'action partenariale DRJSCS-CRESS

En 2011, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de Basse-Normandie se sont rapprochées afin de travailler à **l'amélioration de la connaissance statistique des associations du secteur de la jeunesse et des sports** en Basse-Normandie. L'origine de ce projet est née du constat partagé que l'approche statistique de l'activité des associations du champ de la jeunesse et des sports restait encore difficile et déficiente. Alors même que le secteur de la jeunesse et des sports renvoie à des politiques publiques bien définies, les associations sont mal connues et leur approche statistique fait l'objet de nombreuses lacunes. Cet écueil est lié principalement à l'absence de nomenclatures d'activités précises dans le système statistique public, notamment sur le champ de l'animation socioculturelle, et à la difficile classification de certaines associations, tant leurs domaines d'activités sont variés.

L'action partenariale conduite en 2011 a donc abouti à la mise en œuvre d'**une méthodologie expérimentale** permettant de délimiter le périmètre du champ pour apporter ensuite une attention particulière à **la question de l'emploi** dans ce secteur : nombre d'emplois, type d'emplois, nature des contrats, saisonnalité, caractéristiques des salariés du secteur (âge, sexe). Il a donc été fait le choix de ne retenir que les associations « employeuses » du secteur de la jeunesse et des sports.

La mise en place d'un groupe de travail tout au long de l'action associant les acteurs du champ associatif (DRJSCS et Directions départementales en charge de la cohésion sociale, Uniformation, CPCA, INSEE, CRAJEP, Région Basse-Normandie, Pôle Emploi, CROS Basse-Normandie) a permis une validation collective de la démarche.

Ce premier travail a permis de produire un ensemble de documents, capitalisant tant la forme que le fond :

- Guide méthodologique présentant la démarche expérimentale
- Tableaux de bord statistiques de l'ensemble des associations du champ de la jeunesse et des sports en Basse-Normandie
- Tableaux de bord statistiques sur les associations sportives et les associations de l'animation socioculturelle

Fin 2012, les partenaires du projet ont souhaité poursuivre et enrichir ce travail autour de plusieurs axes :

- disposer de données sur la qualité de l'emploi en dissociant les emplois permanents, des emplois saisonniers, à temps très partiel ou de courtes durées
- comparer le poids du secteur associatif dans le champ de la jeunesse et des sports au regard des secteurs lucratifs et du secteur public
- mieux connaître les métiers du secteur de la jeunesse et des sports : volume d'emploi par métiers, conditions d'emplois, profil des salariés (âge, sexe, ...), etc.

Les tableaux de bord 2013 proposent donc un enrichissement des données statistiques sur le champ de la Jeunesse et des Sports en Basse-Normandie autour de ces enjeux partagés.

Présentation de la méthodologie expérimentale

Rappel de l'approche « sectorielle »

L'action partenariale menée depuis 2011 a permis de mettre en place une méthodologie expérimentale pour définir le périmètre statistique du champ associatif de la jeunesse et sports en Basse-Normandie. Cette approche reposant sur une entrée sectorielle par code d'activité et sur une entrée juridique a permis de circonscrire une liste d'associations considérées comme relevant du champ « jeunesse et sports ».

La méthodologie détaillée est disponible dans le Guide méthodologique réalisée en juin 2012, disponible sur le portail de l'ESS en Basse-Normandie (www.cress-bn.org, rubrique Observatoire) et sur le site de la DRJSCS de Basse-Normandie (www.basse-normandie.drjscs.gouv.fr).

L'approche sectorielle présentée dans les Tableaux de bord 2013 s'appuie donc sur la méthodologie définie avec les partenaires de l'action pour l'édition 2012 des tableaux de bord. Le périmètre a été actualisé à partir de la mise à jour de la base Insee SIRENE au 1er janvier 2013.

Pour rappel, deux catégories avaient été distinguées au sein du champ associatif « jeunesse et sports » afin de pouvoir affiner l'analyse des données statistiques :

- **Les activités liées au sport** : clubs de sports, fédérations, comités, ligues
- **L'animation socioculturelle** : associations d'éducation populaire, centres de vacances, centres aérés, accueil collectif de jeunes enfants (crèches, garderie). Le champ de l'animation sociale ayant été exclue puisqu'observée par ailleurs.

Présentation de l'approche « métiers »

Parmi les enjeux définis par les partenaires en termes d'observation, il avait été discuté le fait de pouvoir mieux connaître le poids du secteur associatif dans le champ de la jeunesse et des sports, au regard des secteurs privés lucratifs et du secteur public. En outre, les partenaires souhaitaient mieux connaître les métiers du secteur de la jeunesse et des sports : volume d'emploi par métiers, conditions d'emplois, profil des salariés.

→ Les limites de l'approche sectorielle pour comparer le champ associatif au secteur privé lucratif et au secteur publique.

- Le secteur privé lucratif, comme les structures publiques, ne peuvent pas être enregistrées avec le code APE 9499Z qui est réservé seulement aux associations. Cependant, les travaux 2012 ont montré que 57% des associations de l'animation socioculturelle relevaient de ce code APE.
- Les structures publiques ne sont pas « sectorisables » dans la nomenclature NAF rendant impossible une approche par code APE.

→ Proposition d'un second périmètre s'appuyant sur les professions à partir de la nomenclature « métiers » de l'INSEE

Pour pallier l'impossibilité de conserver l'approche sectorielle, nous avons étudié les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) les plus représentatives du champ de la jeunesse et des sports, au sein de l'ensemble des établissements de Basse-Normandie, quelque-soit leur forme juridique. L'approche « métiers », déjà proposée dans d'autres travaux régionaux¹, a été échangé et discuté entre la DRJSCS et la CRESS sur le champ spécifique de la jeunesse et des sports. Les professions suivantes ont été retenues :

- Moniteurs et éducateurs, sportifs professionnels (424a)
- Directeurs de centres socioculturels et de loisirs (435a)
- animateurs socioculturels et de loisirs (435b)

Comparaison entre les deux approches

Dans l'approche « secteur » sont comptabilisées **l'ensemble des actifs travaillant dans les associations du champ de la jeunesse et des sports**, sans distinguer les emplois « cœur de métier », des emplois « support » ou des emplois relevant d'une autre activité de l'association.

Exemples : une secrétaire travaillant dans une association sportive, une chargée de communication travaillant dans une MJC.

Dans l'approche « métiers » sont comptabilisés l'ensemble des actifs **qui exercent un métier représentatif du champ de la jeunesse et des sports**, quelque-soit le secteur d'activité de l'association

Exemples : un éducateur sportif travaillant dans une association d'insertion, un animateur travaillant dans un magasin d'articles de sport ou dans un parc de loisirs.

¹ Portraits de Familles de Métiers en Basse-Normandie – Errefom 2010

Tableau 1 : Tableau comparatif entre les deux approches

	Approche sectorielle	Approche « métiers »
Objectifs	- Circonscrire un périmètre d'associations relevant du champ jeunesse et sports	- Circonscrire un périmètre de métiers considérés comme les plus représentatifs du champ jeunesse et sports
Intérêts	- Affiner l'approche sectorielle en définissant des sous-catégories : activités liées au sport et animation - Analyser de nombreux indicateurs sur l'emploi et les établissements dans le secteur associatif - Reconduction de la méthode dans le temps	- Permettre la comparaison entre le secteur associatif, le secteur public et le secteur privé lucratif - Affiner la connaissance des principales caractéristiques des métiers - Méthode reconductible dans le temps
Limites	- Nécessite une actualisation du périmètre (chronophage) - Ne permet pas la comparaison avec les autres formes juridiques	- Approche limitée aux seuls emplois « cœur de métiers » - Métiers qui restent « génériques » et n'apportent pas de précisions sur les compétences spécifiques nécessaires pour les exercer (ex : éducateur sportif) - Qualité de renseignement de la PCS

L'approche « sectorielle » du champ jeunesse et sport

1. Données clés de l'approche sectorielle

Rappel méthodologique :

Nous devons prendre en compte le décalage d'information entre le fichier Insee SIRENE actualisé au 1er janvier 2013 qui nous permet de circonscrire le périmètre statistique des associations du champ jeunesse et sports et le fichier Insee DADS qui fournit des données sur l'emploi à N-2 (soit au 31 décembre 2010) et permet de réaliser l'analyse. Ce décalage dans le temps, ainsi que la méthodologie de mise à jour des variables du fichier SIRENE, entraîne des écarts entre le listing établi à partir du fichier SIRENE et celui disponible dans la base DADS. Les raisons de ces décalages sont exposées en « Annexe 2 » du rapport.

Données de cadrage à partir du fichier SIRENE

Le périmètre du champ de la jeunesse et des sports actualisé au 1^{er} janvier 2013 à partir de la base de données Insee SIRENE, recouvre **1 136 associations employeuses** en Basse-Normandie. Ce nombre correspond aux structures ayant employé au moins un salarié pendant l'année, quelque-soit la forme et la durée de son contrat. Parmi elles, 806 évoluent dans le domaine des activités liées au sport et 330 sont des associations de l'animation socioculturelle.

Données de cadrage à partir du fichier DADS

L'approche par les données DADS permet d'avoir une photographie du nombre d'associations ayant au moins un emploi permanent² au 31 décembre 2010. Ainsi, le champ de la jeunesse et des sports se caractérise par un grand nombre de petites associations au regard de l'ensemble du secteur associatif employeur régional. Alors qu'il représente **809 associations** (23,3% des établissements), **le champ emploie 3 212 salariés permanents** au 31 décembre 2010, soit 7,4% de l'emploi associatif régional (6,6% rapporté au nombre d'équivalents temps plein). L'emploi associatif tous secteurs confondus représente 9,7% de l'ensemble des emplois de la région.

Tableau 2 : Données de cadrage sur les associations employeuses du champ jeunesse et sports en Basse-Normandie

	Nb d'associations employeuses	Effectif salarié permanents au 31/12	Effectif ETP permanents au 31/12
Associations jeunesse et sports	809	3 212	2 387
Ensemble des associations	3 477	43 564	36 081
Part associations jeunesse et sports	23,3%	7,4%	6,6%

Champ : ensemble des **postes non annexes** (hors intérimaires) au 31/12/2010

Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

² L'emploi permanent correspondant ici au nombre de postes « non annexes » de l'Insee, dont la définition est donnée dans la section suivante « Analyse des postes annexes ». L'analyse de l'ensemble des salariés du champ jeunesse et sports est également traitée dans la section suivante.

Dans le détail, le domaine **des activités liées au sport** représente :

- 1 401 salariés (44% des emplois)
- 549 associations employeuses (68% des établissements)

Le domaine de **l'animation socioculturelle** représente quant à lui :

- 1 811 salariés (56% des emplois)
- et 260 associations employeuses (32% des établissements).

Tableau 3 : Données détaillées sur le champ jeunesse et sports en Basse-Normandie

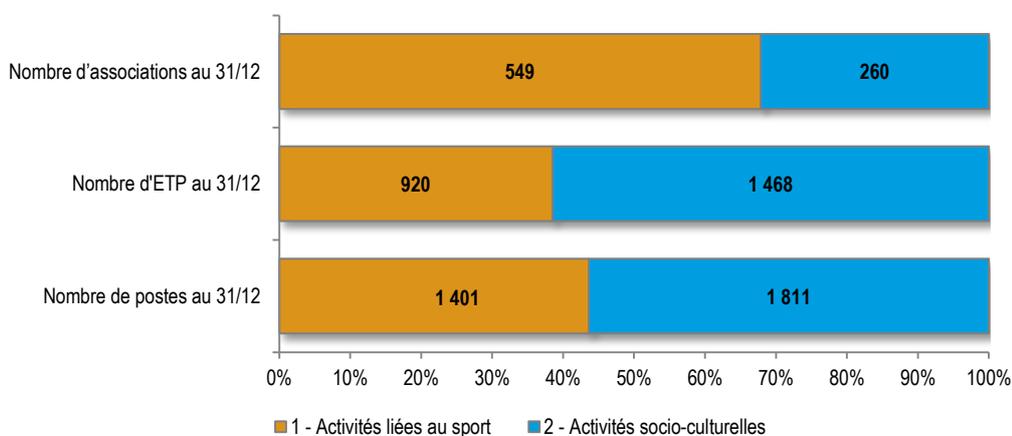
	Nb associations au 31/12	Effectif salarié au 31/12	Effectif ETP au 31/12	Masse salariale brute au 31/12
Activités liées au sport	549	1 401	920	21 489 793
Animation socio-culturelle	260	1 811	1 468	33 456 364
Champ jeunesse et sports	809	3 212	2 387	54 946 157

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires) au 31/12/2010

Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

Le champ de la jeunesse et des sports a redistribué localement près de **55 millions d'euros** sur le territoire régional à travers le versement des salaires. Le champ représente ainsi 6% de l'ensemble de la masse salariale du secteur associatif régional.

Figure 1 : Répartition des emplois et associations par domaine d'activité



Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires) au 31/12/2010

Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

La taille des associations du champ jeunesse et sports varie selon la nature de l'activité de la structure. Ainsi, on peut noter que **la plupart des associations sportives emploient moins de 5 salariés** (les 1 à 4 postes représentent 79% des structures). Les associations de l'animation culturelle, même si elles restent de petites structures, présentent une taille plus importante (71% ont entre 1 et 9 salariés).

Tableau 4 : Répartition des associations du champ jeunesse et sports selon leur taille au 31/12/2010

	Activités liées au sport	Animation socioculturelle	Ensemble jeunesse et sports
1 - Sans salariés au 31/12	s	s	s
2 - De 1 à 4 postes	79%	46%	69%
3 - De 5 à 9 postes	8%	25%	13%
4 - De 10 à 19 postes	3%	17%	7%
5 - De 20 à 49 postes	s	s	3%
6 - De 50 à 249 postes	0%	s	s
T - Ensemble	100%	100%	100%

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires) au 31/12/2010 - S : secret statistique
 Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

Tableau 5 : Répartition des emplois au sein des associations du champ jeunesse et sports selon leur taille au 31/12/2010

	Activités liées au sport	Animation socioculturelle	Ensemble jeunesse et sports
1 - Sans salariés au 31/12	s	s	s
2 - De 1 à 4 postes	48%	17%	30%
3 - De 5 à 9 postes	20%	23%	22%
4 - De 10 à 19 postes	15%	26%	21%
5 - De 20 à 49 postes	s	s	23%
6 - De 50 à 249 postes	0%	s	s
T - Ensemble	100%	100%	100%

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires) au 31/12/2010 - S : secret statistique
 Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

Au niveau départemental, le Calvados concentre 52% des emplois du champ jeunesse et sports, soit 1 674 salariés ; et près de 390 associations employeuses, soit 48% des établissements. Avec 284 associations représentant 1 128 emplois, le département de la Manche pèse 35% du champ jeunesse et sports, tant en termes d'emplois que d'établissements. Les 135 associations ornaises (17%) exerçant dans le champ jeunesse et sport emploient 410 salariés au 31 décembre 2010 (13%).

Tableau 6: Données détaillées sur le champ jeunesse et sports par départements

	Effectif salarié 31/12 – Calvados	Effectif salarié 31/12 - Manche	Effectif salarié 31/12 - Orne	Total
Activités liées au sport	803	483	115	1 401
Animation socio-culturelle	871	645	295	1 811
Champ jeunesse et sports	1 674	1 128	410	3 212

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)
 Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

Figure 2 : Poids du champ associatif de la jeunesse et des sports par département



Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires) - Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

2. Analyse des postes annexes

Pour pallier l'absence de données des tableaux de bord 2012 sur les contrats courts ou à temps très partiels dans les associations du champ jeunesse et sports, nous avons intégré dans cette partie de l'analyse les données sur les postes dits « **annexes** », alors que les utilisations les plus fréquentes des DADS concernent seulement les postes non annexes. Selon l'INSEE, « un poste est considéré dans les DADS comme non annexe ou " vrai emploi " s'il atteint certains seuils en termes de rémunération et de volume de travail. Dans le cas général et depuis 2002, **si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels** ou **si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heure par jour**, le poste est non annexe. Sinon, le poste est considéré comme annexe. La proportion de postes annexes est d'environ 22%. Pour certains domaines particuliers (saisonnalité par exemple) la prise en compte de l'ensemble des postes est justifiée ».

Précautions de lecture :

Un salarié à temps très partiel comptabilisé dans les postes annexes peut cumuler plusieurs contrats courts au sein d'établissements différents en même temps (exemple : personnel d'entretien cumulant plusieurs contrats courts au sein d'employeurs distincts) ou avoir eu plusieurs contrats courts dans l'année à des moments distincts (exemple : saisonniers ayant effectué plusieurs missions). Dans ce cas, le salarié est comptabilisé plusieurs fois dans les DADS, autant de fois qu'il a d'employeurs distincts ou de contrats distincts sur l'ensemble de l'année ou au 31 décembre de l'année.

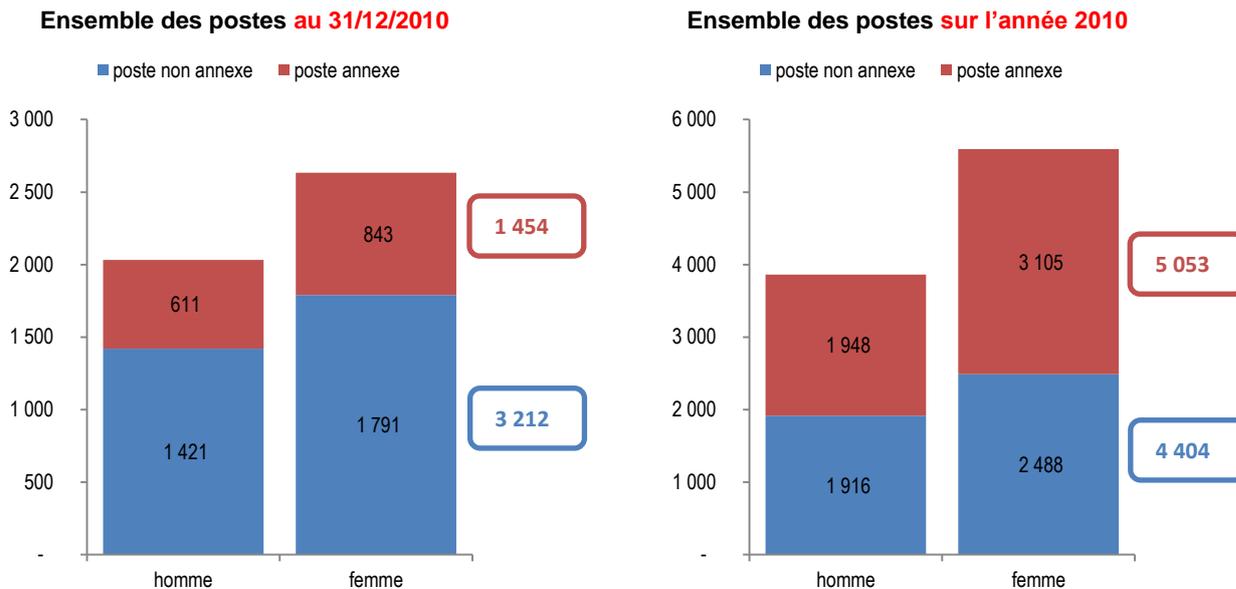
Volumes de postes annexes et non annexes

Au 31 décembre 2010, sur l'ensemble du champ jeunesse et sports, la part des postes annexes s'élève à 31%, soit 1 454 postes annexes pour 3 212 postes non annexes. Si l'on regarde l'ensemble des postes comptabilisés sur l'année 2010, cette part grimpe à 53%, soit **une valeur bien supérieure à la valeur moyenne observée pour l'ensemble de l'économie (22%)**. Les contrats courts ou les contrats à temps très partiel sont donc impactant dans le champ de la jeunesse et des sports. Par ailleurs, on remarque que **le mois de décembre est moins dépendant** des postes annexes puisque leur part (31%) est très inférieure à la part moyenne observée sur l'année 2010 (53%). L'analyse mensuelle des volumes de postes annexes et non annexes permettrait d'apprécier finement les effets de la saisonnalité dans le champ de la jeunesse et des sports.

Si les postes annexes sont importants en nombre de contrats, ils ne représentent que **7,3% des postes en équivalent temps plein (ETP)** au 31 décembre 2012.

La déclinaison par genre montre **une légère surreprésentation des femmes sur les postes annexes**, notamment lorsque l'on regarde l'ensemble des postes sur l'année 2010 (56% des postes occupés par des femmes sont des postes annexes, contre 50% des postes pour les hommes).

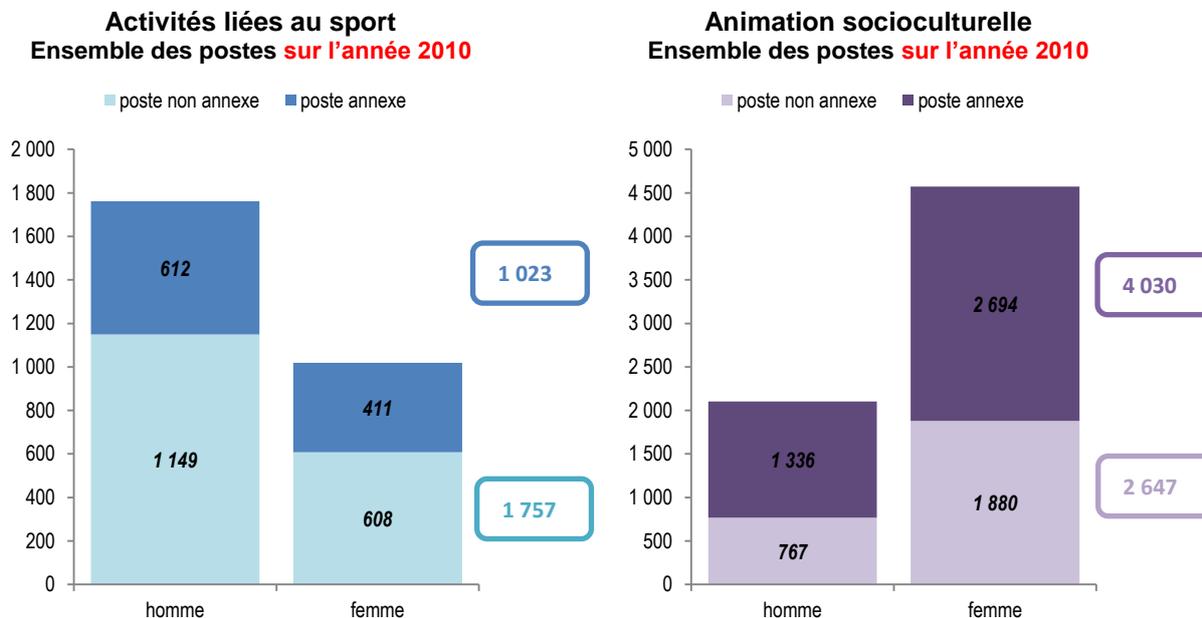
Figure 3 : Analyse des postes annexes et non annexes dans les associations du champ de la jeunesse et des sports



Champ : postes annexes et non annexes - Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

En affinant l'analyse par domaine d'activité, on note une très forte distinction entre la part des postes annexes dans les associations du sport et celles relevant de l'animation socioculturelle. Sur l'ensemble des postes de l'année 2010 dans **les associations de l'animation socioculturelle, 60% sont des contrats courts ou des contrats à temps très partiel**. Cette part s'élève à 37% pour les associations du sport, soit une part qui reste sensiblement supérieure à la valeur moyenne observée pour l'ensemble de l'économie (22%).

Figure 4 : Analyse des postes annexes et non annexes dans les associations du sport et de l'animation socioculturelle



Champ : postes annexes et non annexes - Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

Analyse des contrats de travail

16% des postes annexes dans les associations jeunesse et sports sont des CDI

Cet indicateur permet d'isoler les emplois saisonniers ou les autres emplois de courte durée, des emplois à temps très partiel, qui peuvent être conclus sous la forme de CDI (intervention d'un animateur socioculturel quelques heures par semaine mais toute l'année).

Si l'on considère l'ensemble des contrats (annexes et non annexes), **la part des CDI monte à 60%** dans le champ de la jeunesse et des sports, quelque-soit le domaine d'activités de l'association (sport et animation socioculturelle).

Le contrat d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE) destiné au secteur non marchand **représente 5% de l'ensemble des contrats** des salariés du champ jeunesse et sports au 31 décembre 2010. Cela correspond à **143 CUI-CAE** en cours dans les associations jeunesse et sports, contre 2 536 pour l'ensemble des associations régionales tous secteurs confondus (5,6%).

Les associations évoluant dans le domaine du sport se distinguent du reste du champ du fait de la part plus élevée des autres contrats (5,3%). Ces contrats peuvent prendre des formes variés comme les emplois d'avenir, l'apprentissage, le contrat de professionnalisation, etc.

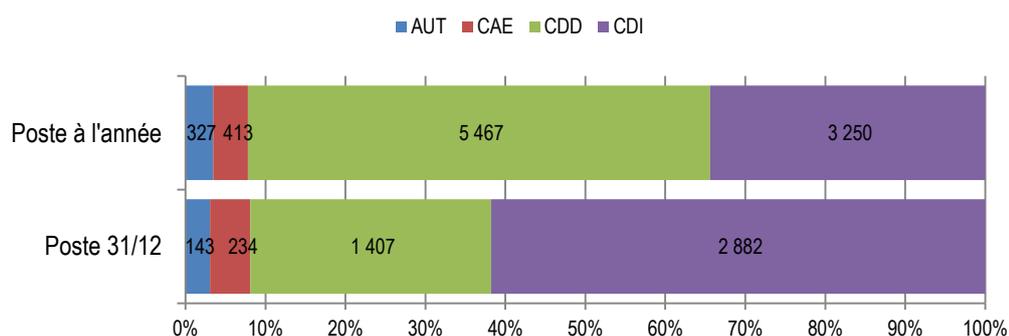
Tableau 7 : Répartition des types de contrats de travail au 31 décembre 2012

	Activités liées au sport	Animation socioculturelle	Ensemble jeunesse et sports
CAE	5,1%	5,0%	5,0%
CDD	27,8%	31,8%	30,2%
CDI	61,8%	61,7%	61,8%
Autres contrats	5,3%	1,4%	3,1%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%

Champ : postes annexes et non annexes - Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

L'analyse des postes à l'année apporte un éclairage sur le volume important de contrats courts signés dans le ce champ de la jeunesse et des sports, faisant grimper la part de CDD à près de 58% sur l'année 2010, contre 34% de CDI.

Figure 5 : Répartition des contrats de travail dans les associations du champ de la jeunesse et des sports



Postes annexes à l'échelle des départements

L'analyse de la part des postes annexes par département ne montre pas de différences significatives entre les 3 territoires. Le poids des contrats courts ou des contrats à temps très partiels est cependant **légèrement plus élevé dans le Calvados (58%) et l'Orne (53%)**, que dans le département de la Manche (46%). Le poids des associations socioculturelles (qui concentrent davantage de postes annexes) dans l'ensemble du champ jeunesse et sport peut expliquer la part élevée dans le département de l'Orne, mais pas dans celui du Calvados.

L'approche « métiers » du champ jeunesse et sports

L'approche « métiers » s'appuie sur l'étude des 3 professions (PCS) les plus représentatives du champ de la jeunesse et des sports³, au sein de l'emploi salarié de l'ensemble des établissements de Basse-Normandie, quelque soit leur forme juridique. Sont concernées, les professions suivantes :

- Moniteurs et éducateurs, sportifs professionnels
- Directeurs de centres socioculturels et de loisirs
- animateurs socioculturels et de loisirs

1. Données clés de l'approche par métiers

Données selon la nature de l'employeur

L'intérêt majeur de l'approche métier réside dans le fait qu'elle permet la comparaison du poids du champ de la jeunesse et sports au sein des différentes formes juridiques des employeurs. Ainsi, il est possible d'estimer le poids des emplois associatifs, par rapport au reste des employeurs privés (forme juridique de type SA, SARL, EURL, SAS, ...) et des établissements publics (Etat et collectivités territoriales).

Au 31 décembre 2010, on dénombre **4 054 emplois** parmi les 3 professions étudiées en Basse-Normandie, dont **2 653 sont occupés au sein d'associations** (soit 65,4%). Les autres salariés exerçant une profession du champ de la jeunesse et des sports le font dans 19,1% au sein d'établissements publics et 15,4% au sein d'autres entreprises privées. Les 2 653 postes sur les métiers « jeunesse et sports » au sein d'associations représentent **6% de l'ensemble des postes tous métiers confondus dans les associations régionales**.

Tableau 8 : Données de cadrage sur les professions « jeunesse et sports » en Basse-Normandie

Nature juridique de l'employeur	Effectif salarié au 31/12/2010	Nombre d'ETP au 31/12/2010	Effectif salarié sur l'année 2010	Salaire horaire net moyen (€)
Associations	2 653	1 830	3 694	10
Autre établissement privé	625	548	1 044	18
Etablissement public	776	713	913	12
T-Ensemble	4 054	3 091	5 651	12

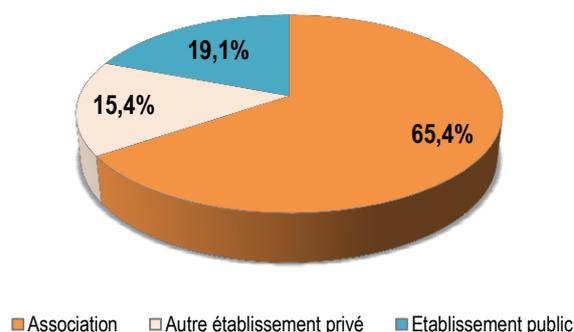
Champ : postes non annexes (hors intérimaire) - Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

Selon la nature juridique de l'employeur, **on note des différences notoires de salaire horaire net moyen des salariés**, avec un niveau bien supérieur au sein des autres établissements privés. Les données détaillées par métier mettent notamment l'accent sur la profession des « Moniteurs et éducateurs, sportifs professionnels » dont le salaire horaire net moyen s'élève à 24 € dans les autres établissements privés, alors qu'il est de 10 € dans les associations et de 13 € dans le secteur public. Les très hauts revenus des joueurs professionnels dans certaines disciplines sportives peuvent expliquer ces fortes différences en tirant vers le haut le salaire moyen (par exemple, les clubs de football professionnels ont pour la plupart le statut de société

³ Le choix des métiers a été échangé et validé conjointement entre la CRESS et la DRJSCS (cf. méthodologie)

anonyme sportive professionnelle – SASP – les salaires des joueurs sont donc comptabilisés dans les autres établissements privés).

Figure 6 : Répartition des professions « jeunesse et sports » au 31/12/2010 selon la forme juridique de l'employeur



Champ : postes non annexes (hors intérimaire) - Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

Données détaillées par professions dans les associations

Dans les associations, **les directeurs de centres socioculturels concernent un volume d'emplois réduit** (moins de 75 postes en Basse-Normandie), tandis que les autres professions représentatives du champ de la jeunesse et des sports rassemblent des effectifs plus conséquents : **1 470 animateurs socioculturels et de loisirs** (postes non annexes) et un peu plus de **1 100 moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels** (non annexes).

Figure 7 : Répartition des professions « jeunesse et sports » au sein des associations



Champ : postes annexes et non annexes au 31/12/2010 - Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

Concernant l'emploi au sein des autres formes juridiques, la répartition par métiers « jeunesse et sports » est similaire à celle observée pour les associations. Les animateurs socioculturels et de loisirs représentent entre 50 et 55% des postes, tandis que les moniteurs et éducateurs sportifs / sportifs professionnels représentent entre 45 et 50% des postes.

2. Analyse des postes annexes

Précautions de lecture : *Un salarié à temps très partiel comptabilisé dans les postes annexes peut cumuler plusieurs contrats courts au sein d'établissements différents en même temps (exemple : personnel d'entretien cumulant plusieurs contrats courts au sein d'employeurs distincts) ou avoir eu plusieurs contrats courts dans l'année à des moments distincts (exemple : saisonniers ayant effectué plusieurs missions). Dans ce cas, le salarié est comptabilisé plusieurs fois dans les DADS, autant de fois qu'il a d'employeurs distincts ou de contrats distincts sur l'ensemble de l'année ou au 31 décembre de l'année.*

Le secteur associatif a davantage recours à l'emploi de contrats de courtes durées ou de contrats à temps très partiels que les autres établissements. Ainsi, au 31 décembre 2010, **les postes annexes représentent 40% des emplois dans les associations** pour les métiers « jeunesse et sports », contre 23% dans le secteur public et 12% dans le secteur privé lucratif.

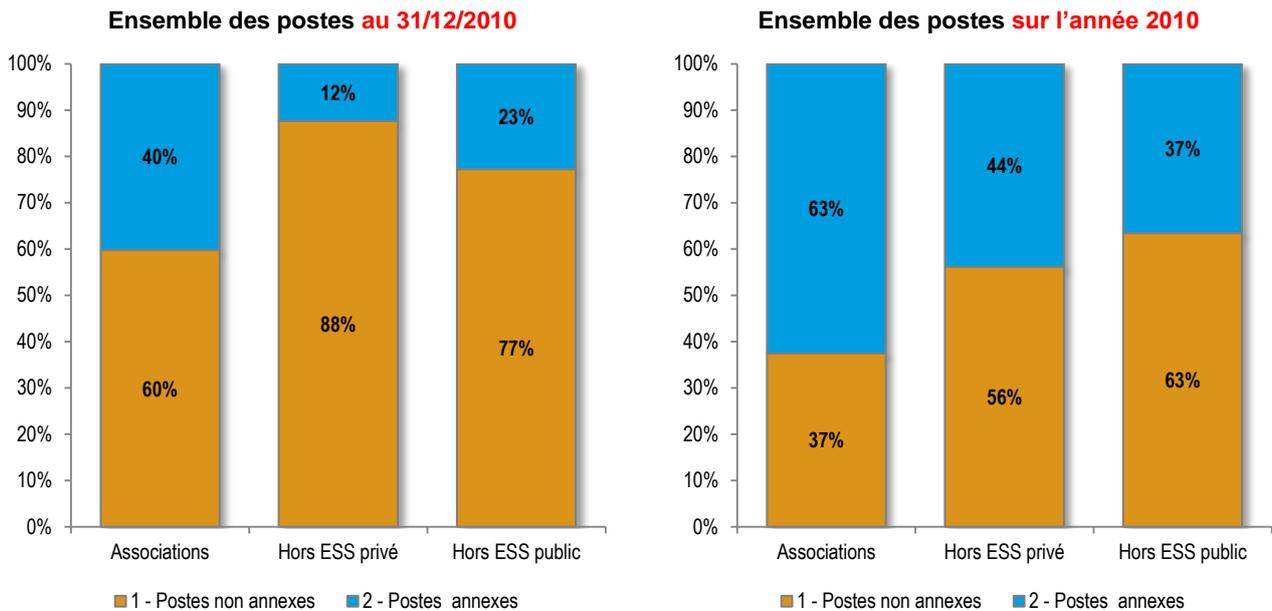
Tableau 9 : Volume des postes annexes et non annexes selon la nature de l'employeur au 31/12/2010

Nature juridique de l'employeur	Postes non annexes au 31/12/2010	Postes annexes au 31/12/2010
Associations	2 653	1 783
Autre établissement privé	625	88
Etablissement public	776	229
T-Ensemble	4 054	2 100

Champ : postes annexes et non annexes au 31/12/2010 - Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

Sur l'année complète, **la part des postes annexes s'élève à près de 63% des emplois dans les associations**. La saisonnalité de l'activité, très marquée dans les associations, expliquent largement ces différences (fort recrutement d'animateurs socioculturels et de moniteurs et éducateurs sportifs pendant la période estivale et les congés scolaires notamment). Il est également intéressant de noter que **le secteur privé lucratif** recrute de nombreux emplois saisonniers puisque sur l'année complète, **les postes annexes représentent tout de même 44% des emplois**.

Figure 8 : Analyse des postes annexes et non annexes dans les professions « jeunesse et sports »



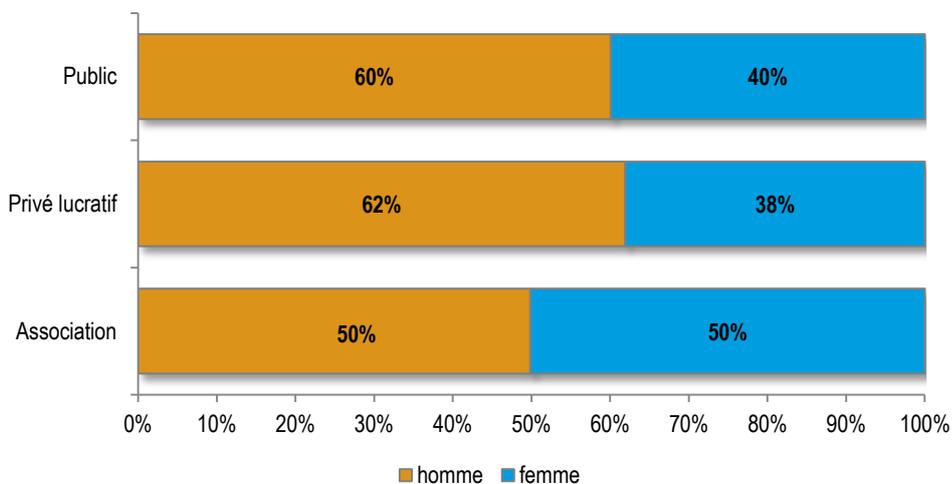
Champ : postes annexes et non annexes - Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

3. Caractéristiques des métiers « jeunesse et sports »

Des emplois plus féminisés dans les associations

La répartition des emplois par genre pour les métiers « jeunesse et sports » est identique dans les associations. Les hommes sont en revanche plus nombreux à exercer leur activité dans les structures publiques (60%) et dans les établissements privés lucratifs (62%).

Figure 9 : Répartition des emplois par genre selon la nature de l'employeur

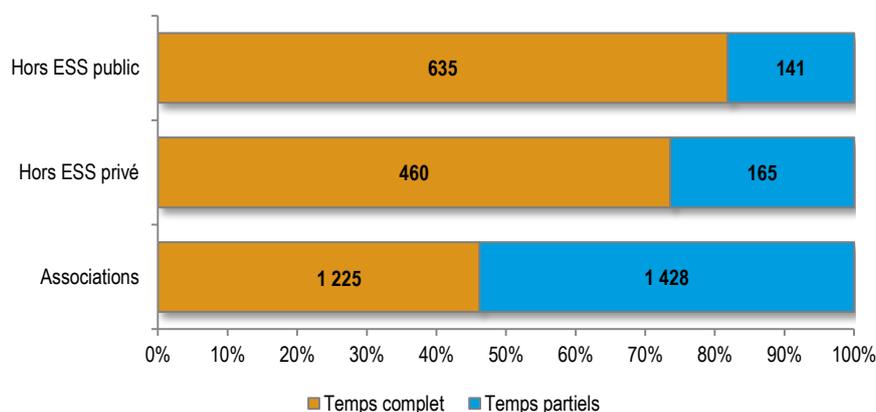


Champ : postes non annexes (hors intérimaire) au 31/12/2010 - Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

Le temps partiels plus répandu dans les structures associatives

Les salariés exerçant une profession du champ de la jeunesse et des sports et travaillant dans une association se distinguent fortement de ceux travaillant dans une autre forme de structure, du fait de **l'importance de la part des contrats à temps partiel** (53% contre 26% dans les autres établissements privés et 18% dans le public).

Figure 10 : Conditions d'emploi dans les professions "jeunesse et sports" selon la forme juridique de l'employeur



Champ : postes non annexes (hors intérimaire) au 31/12/2010 - Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

Répartition des salariés par tranche d'âge : de fortes différences selon la nature de l'employeur

De fortes spécificités se dégagent lorsque l'on analyse la répartition par âge des salariés selon la forme juridique de l'employeur. Alors que les moins de 25 ans représentent 15% des salariés exerçant au sein d'associations, ils ne représentent que 6% des salariés du public et plus 33% des salariés des autres établissements privés. Pour autant, comme nous l'avons vu précédemment, la répartition par « métiers jeunesse et sports » est similaire quelque soit la forme juridique de l'employeur, les facteurs explicatifs sont donc à rechercher dans les caractéristiques mêmes des emplois selon la nature de l'employeur.

En l'absence de données détaillées croisant les métiers, les tranches d'âge et la forme juridique de l'employeur, nous pouvons seulement évoquer des pistes d'analyses :

- le nombre important de jeunes sportifs professionnels, coach dans des établissements privés, ainsi que les nombreux animateurs saisonniers dans les campings privés peuvent expliquer la part importante des moins de 25 ans dans le secteur privé lucratif ;
- les conditions d'emploi dans la fonction publique (entrée par niveau de diplôme et concours) peuvent expliquer la faible part des moins de 25 ans dans ces structures

Tableau 10 : Part des salariés par tranche d'âge sur les métiers "jeunesse et sports" selon la nature juridique de l'employeur

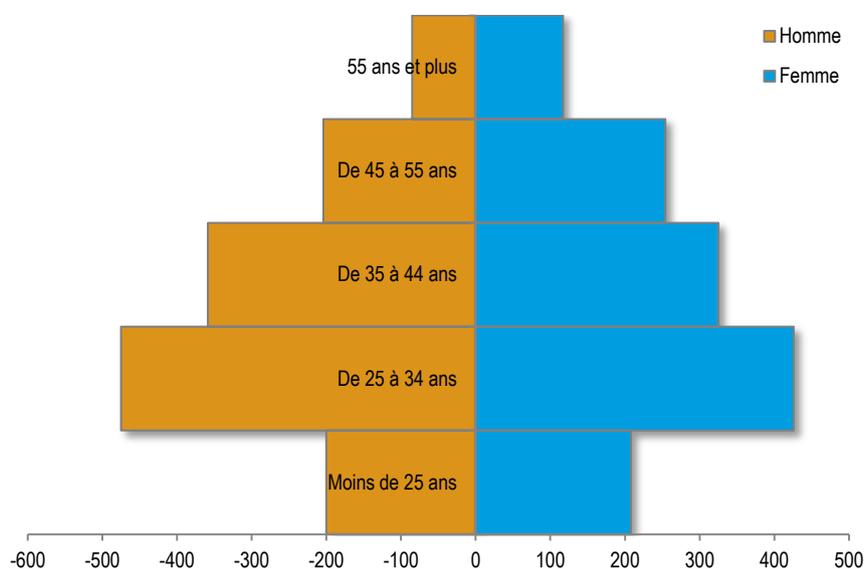
	Association	Autre établissement privé	Etablissement public
Moins de 25 ans	15%	33%	6%
De 25 à 34 ans	34%	34%	23%
De 35 à 44 ans	26%	s	s
De 45 à 55 ans	17%	s	s
55 ans et plus	8%	5%	11%
Ensemble	100%	100%	100%

Champ : postes annexes et non annexes au 31/12/2010 - S : secret statistique

Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

Concernant la répartition des salariés par tranche d'âge, on ne note pas de différences significatives entre les hommes et les femmes sur les métiers « jeunesse et sports » exercés au sein d'associations.

Tableau 11 : Répartition par genre des emplois associatif pour les des métiers "jeunesse et sports"



Champ : postes non annexes (hors intérimaire) au 31/12/2010 - Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

Synthèse des deux approches

Tableau 12 : Tableau synthétique des deux approches

Indicateurs	Approche sectorielle	Approche « métiers »*	Ecart
Postes non annexes au 31/12/2010	3 212	2 653	- 18 %
Postes annexes et non annexes au 31/12/2010	4 666	4 436	- 5%
Variation	+ 45%	+ 67%	
Postes non annexes sur l'année 2010	4 404	3 694	- 16%
Postes annexes et non annexes sur l'année 2010	9 457	9 866	+ 4%
Variation	+ 115%	+ 167%	

* Associations seulement

Source : INSEE DADS 2010 / Traitement CRESS Basse-Normandie

L'approche sectorielle masque une partie des effets de la saisonnalité de l'emploi puisque les professions représentatives « jeunesse et sports » sont analysées avec les autres professions de l'association. Les variations entre postes non annexes seulement et l'ensemble des postes sont plus contenues, mais elles restent très importantes (+45% au 31/12/2010 et +115% sur l'année 2010).

L'approche « métiers », si elle demeure moins exhaustive en termes de volume d'emplois concernés puisqu'elle circonscrit seulement 3 PCS, permet d'avoir une approche fine des professions représentatives du champ « jeunesse et sports ».

Annexe 1 : Présentation des sources de données mobilisées

Le répertoire Insee SIRENE

Il coexiste deux répertoires sur les associations : le Répertoire National des Associations (anciennement répertoire WALDEC) et le répertoire des entreprises et des établissements SIRENE (Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et de leurs Établissements) géré par l'INSEE. Seul le fichier SIRENE comporte des informations relatives à l'emploi dans les associations et des informations individuelles favorisant le travail de tri et de sélection (nom de la structure, secteur d'activité, localisation, ...). L'approche statistique des associations du champ Jeunesse et Sports a été effectuée à partir de la base de données SIRENE.

Ce répertoire dont la gestion est assurée par l'INSEE centralise les informations sur l'ensemble des entreprises et des établissements de France.

Sont inscrites au répertoire SIRENE toutes les personnes physiques ou morales :

- immatriculées au registre du commerce et des sociétés ;
- immatriculées au répertoire des métiers ;
- employant du personnel salarié ;
- soumises à des obligations fiscales ;
- bénéficiaires de transferts financiers publics.

La source Insee DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales)

Unique source statistique permettant d'analyser les établissements et leurs effectifs salariés en France métropolitaine. Elle permet l'analyse des salaires et des emplois dans l'ensemble des secteurs privés et semi-public, y compris des services de l'Etat à caractère industriel et commercial (grandes entreprises), des collectivités territoriales et des hôpitaux publics. La **Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS)** est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts.

Le champ de l'exploitation des DADS par l'INSEE couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, sauf :

- les activités extraterritoriales (division 99 de la NAF rév. 2).
- les établissements implantés à l'étranger employant des salariés qui relèvent de la sécurité sociale française, mais exerçant leur activité hors de France

Annexe 2 : Mesure de l'écart entre les données SIRENE et les données DADS

Nous devons prendre en compte le décalage d'information entre le fichier Insee SIRENE actualisé au 1er janvier 2013 qui nous permet de circonscrire le périmètre statistique des associations du champ jeunesse et sports et le fichier Insee DADS qui fournit des données sur l'emploi à N-2 (soit au 31 décembre 2010). Ce décalage dans le temps, ainsi que la méthodologie de mise à jour des variables du fichier SIRENE, entraîne des écarts entre le listing établi à partir du fichier SIRENE et celui disponible dans la base de données DADS.

Ces écarts constatés, qui concernent principalement le champ sportif, ont été mis en discussion avec la Direction régionale de l'Insee Basse-Normandie afin de mettre en lumière les différents facteurs explicatifs ci-dessous :

- le décalage entre les données à n-2 des DADS et celles à 6 mois du fichier SIRENE. Différents cas de figures :
 - o un changement de SIRET est intervenu entre le 31 décembre 2009 (dernière DADS disponibles) et juin 2011 (date de la dernière mise à jour disponible du fichier SIRENE)
 - o la date de création ou de demande d'un n° SIRET de l'association est postérieure à la date de disponibilité des dernières DADS (31 décembre 2009)
 - o les petites structures peuvent embaucher une année et pas l'autre : certaines associations employeuses en 2011 ne l'étaient pas forcément au 31 décembre 2009 ; elles n'apparaissent donc pas dans les données DADS.

- le SIRET est présent dans le fichier SIRENE mais, sa date de création remonte à plus de 10 ans et la dernière date de mise à jour remonte à plus de 5 ans. Dans ce cas, il y a lieu de supposer que l'établissement n'existe plus ou n'emploie plus de salariés.

- la commande des données DADS concernait seulement les postes non annexes ou « vrai emploi » nécessitant un nombre d'heures, de jours et de rémunération suffisamment significatifs. Les tranches d'effectifs mentionnées dans le fichier SIRENE concernent l'ensemble de postes (postes annexes et non annexes) quels que soient la rémunération et le temps de travail : saisonniers, occasionnelles, temps pleins, temps partiels, etc.